



***La Fédération nationale organise un concours de nouvelles littéraires.
Ce prix a pour objectif de promouvoir le talent des adhérents du Mouvement.***

Article 1 : Ouverture du concours

Le concours est ouvert exclusivement aux adhérents de Générations Mouvement, à jour de leur cotisation, auteurs d'une œuvre originale n'ayant jamais concourue ni été publiée. Les administrateurs nationaux, les groupes de travail nationaux ainsi que leurs conjoints, le lauréat du prix *Novella* arrivé premier et déjà récompensé l'année précédente, ne peuvent pas concourir. Les fédérations sont invitées à relayer auprès des clubs et des adhérents l'existence de ce concours, les adhérents pouvant participer à titre individuel.

Article 2 : Positionnement des manuscrits

Les textes présentés sont des récits brefs, (intrigue, anecdote, suspense...) présentant le thème suivant pour l'année 2023 : ***Racontez-nous votre Madeleine de Proust.*** (*Un phénomène déclencheur d'une réminiscence : ce peut être un objet, un geste, un son ou une couleur par exemple, qui fait revenir ou réactive un souvenir en mémoire.*) Seront éliminés tous textes présentant des propos diffamatoires, xénophobes ou pornographiques ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 3 : Présentation des ouvrages

Les œuvres présentées sont dactylographiées selon les normes suivantes : format A4 (21 X 29,7) / recto, 20 lignes (minimum) à 25 lignes (maximum) par page, 6 pages (minimum) à 10 pages (maximum) numérotées, marges en haut, en bas, à droite et à gauche de 2,5 cm, polices de caractère : Verdana, Times ou Arial, en corps 11 ou 12.

Les œuvres seront transmises à la Fédération nationale avec copie de la carte d'adhérent de l'année. Le courrier devra préciser l'identité de l'auteur, le numéro de la carte d'adhérent, le nom et la ville du club et de la fédération départementale d'adhésion. La Fédération nationale s'assurera de l'exactitude des informations communiquées. L'identité de l'auteur ne devra pas apparaître sur l'œuvre mais uniquement dans le courriel ou la lettre d'accompagnement.

Les œuvres ne répondant pas aux critères précisés ci-dessus (nombre de pages, écriture dactylographiée, envoi et identification) ne seront pas retenues.

Article 4 : Jury

Une seule sélection nationale est organisée. Le jury national est composé de quatre membres tirés au sort parmi les Unions régionales, de quatre à six administrateurs nationaux ou membres du groupe de travail Culture.

Le jury s'attache à la qualité de l'écriture, à celle de l'intrigue, à la fluidité du texte et au **respect du cahier des charges**. Les membres du jury attribuent, selon une grille d'évaluation donnée, une note de 1 à 10 (10 étant la meilleure note pour chaque critère : maîtrise de la langue, qualité littéraire, qualité de l'intrigue). La classification des lauréats s'établit en fonction de la somme totale des notes données. L'ensemble du jury se réunit pour valider les résultats et départager éventuellement les lauréats.

Le jury est souverain dans sa décision et, en l'absence de nouvelles de qualité, peut décider de ne pas en sélectionner.

Article 5 : Calendrier

Les œuvres devront impérativement parvenir par courriel à sbarny@gmouv.org ou par courrier à Générations Mouvement - Fédération nationale, Concours Novella 2022, Immeuble le Luminem, 19 rue de Paris, CS50070, 93013 Bobigny Cedex, **avant le 31 janvier 2023** avec une copie recto verso de la carte d'adhérent.

Article 6 : Récompenses

Le texte qui aura recueilli le plus de voix de la part du jury recevra un prix de la part de l'un de nos partenaires. Le lot sera remis au président de la Fédération du gagnant lors des Journées nationales 2023 ou envoyé par voie postale en lettre recommandée, en cas d'absence de celui-ci. Tous les participants recevront un diplôme pour leur participation.

Article 7 : Promotion

Aucun droit d'auteur ne sera versé par la Fédération nationale. La promotion de l'œuvre primée sera organisée de la façon suivante : publication sur le site Internet www.generations-mouvement.org ; communication des résultats dans *Tambour Battant* et dans la Lettre aux responsables.

Les noms des écrivains adhérents ayant participé au concours et celui de leur texte seront mentionnés sur le site internet. La participation à ce concours et la remise des ouvrages impliquent l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 8 : Protection des données

Conformément au Règlement européen sur la protection des données du 25 mai 2018, les participants au concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant communiquées à Générations Mouvement dans le cadre de la participation à ce concours en écrivant à Générations Mouvement- Fédération nationale - Immeuble le Luminem, 19 rue de Paris, CS50070, 93013 Bobigny Cedex ou par email : generations-mouvement@gmouv.org. Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas cédées aux partenaires commerciaux de Générations Mouvement.

Respect et acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement, son non-respect entraînera le retrait du concurrent.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Fait à Paris le 23 juin 2022